



Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale
1510 Moudon
www.moudon.ch

Greffe municipal
T 021 905 88 88
F 021 905 88 89
greffe@moudon.ch

Conseil communal
M. Gzim RAMA
Président
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
1510 Moudon

Réf. 102.04 CP/AI

Moudon, le 4 décembre 2023

Communication n°19-23 (CP)

Avenir de la piscine du Grand-Pré

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Comme annoncé lors de la précédente séance du Conseil communal, un groupe de travail composé notamment d'une délégation municipale s'est penché sur l'avenir de la piscine de Moudon afin d'en assurer sa pérennité.

Les résultats de la démarche portent notamment sur la nécessité de nouvelles forces dirigeantes en raison des limites du bénévolat, la professionnalisation de l'exploitation de la piscine et la participation financière des communes de la région dont les habitants fréquentent la piscine.

À la suite d'une séance d'informations qui a eu lieu le 6 septembre dernier, les Communes ont été invitées à souscrire des parts sociales (pour celles qui n'en disposent pas) et à signer une convention de subventionnement avec la société coopérative de la piscine. Le montant de la contribution s'élève à CHF 4.— à l'habitant. L'engagement porte sur une période minimale de quatre ans, renouvelable tacitement.

Les changements proposés par le groupe de travail ont nécessité la modification des statuts de la société coopérative de la piscine. Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 2 novembre 2023, laquelle a validé toutes les propositions formulées par le Conseil d'administration qui déploieront leurs effets le 1^{er} janvier 2024. Les Communes qui ont accepté le principe de la convention de subventionnement, sous réserve de l'acceptation de leur budget par leur Conseil communal/général courant décembre 2023, étaient représentées à l'assemblée. Un nouveau Conseil d'administration (CA) a été élu avec notamment trois représentants de la Municipalité, à savoir Carole Pico, syndique, Serge Demierre, vice-syndic et Jean-Philippe Steck, municipal. Les autres membres du CA sont Patrick Gavillet, syndic de Lucens, Jean-François Perroud, syndic de Vucherens, Marc Bourlard, municipal à Montanaire et Daniel Romano, secrétaire actuel du CA.

S'agissant de la subvention communale annuelle, elle est maintenue et s'élèvera à CHF 140'000.—. De plus, au même titre que les autres Communes signataires de la convention de subventionnement, une participation de CHF 4.— à l'habitant sera versée à la société coopérative de la piscine. Par ailleurs, la Commune de Moudon financera diverses prestations administratives (comptabilité, gestion administrative, etc) à hauteur de CHF 80'000.— par année. L'ensemble des montants précités figurent au budget 2024 soumis au Conseil communal (préavis 46/23) aux comptes n° 34135.3636.00 et n° 34135.3636.99.

Au terme de cette démarche, la Municipalité se réjouit de relever que 17 Communes se sont engagées à signer la convention de subventionnement et ainsi à participer au financement de l'exploitation de la piscine du Grand-Pré dès le 1^{er} janvier 2024.

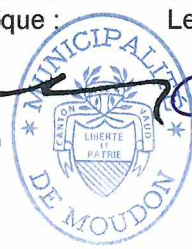
Vous remerciant de l'attention portée au contenu de la présente, la Municipalité vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, ses salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndique :

Le secrétaire :


C. PICO




A. IMERI